



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 7 février 2022, à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement n° 110-13-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de permettre les projets de densification dans la zone R-102*

- Règlement n° RRU2-53-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'interdire ou d'autoriser certains usages commerciaux et communautaires en bordure des rues Notre-Dame et Saint-Antoine Nord et de modifier certaines dispositions applicables aux stationnements, supports à vélo, piscines et clôtures*

Ces règlements ont fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray de certificats de conformité, le 10 février 2022, et sont en conséquence réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ces règlements sont entrés en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 14 février 2022.

Marie-Josée Charron, greffière